

Compte rendu de l'audience du Lundi 10 Mai 2021 : le SNUipp-FSU porte l'exigence d'un plan d'urgence pour les personnels, les structures et les dispositifs de l'ASH

Le SNUipp-FSU a été reçu lundi 10 mai dans le cadre de l'alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève nationale pour les personnels enseignant.es du 1er degré assurant leurs missions dans les structures et dispositifs de l'ASH.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la politique de baisse des moyens alloués aux structures et dispositifs ASH et le manque d'ambition et de volonté politique pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les élèves dits à besoins éducatifs particuliers.

Le SNUipp-FSU a notamment développé 3 points principaux :

- Le manque de moyens pour les structures et dispositifs de l'ASH : baisse des DHG des SEGPA (notamment les académies de Toulouse et Limoges), fermeture de l'EREA de Vendée, les suppressions ou trop faibles créations de postes RASED à dominante relationnelle et pédagogique, dispositifs ULIS surchargés en particulier dans le 2d degré
- Dégradation des conditions de travail et empêchement d'exercer nos métiers : Le dévoiement des missions des personnels RASED, UPE2A à qui il est demandé d'assurer des missions de remplacement, agrandissement des zones d'interventions, surcharge de travail pour les Enseignants référents handicap, pour les RLE (responsables locaux d'enseignement)
- Des régimes indemnitaires injustes envers les personnels de l'ASH : refus d'ISAE pour certains personnels exerçants en prison, en classe relais, en SEGPA, en EREA en ESMS, refus de verser la prime d'équipement informatique pour les DACS, coordo ESMS, paiement des HSA et des IMP pour les PE et les DACS exerçant dans le second degré...

Les représentants de la DGRH et de la DGESCO ont souhaité rassurer les personnels sur les intentions du MEN concernant l'ASH. Selon eux, les taux d'encadrement sont stables en SEGPA-EREA, des créations de postes d'IEN ASH sont en cours pour la rentrée prochaine, et le volume de personnel de l'ASH serait en augmentation de +4%.

Le SNUipp-FSU a rappelé par ailleurs, que les chiffres ne correspondaient pas à la réalité du terrain, que dans la pratique la tendance était à diminuer les postes de l'enseignement adapté au profit de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il ne peut y avoir de concurrence et pour faire face aux enjeux de l'après crise sanitaire pour les élèves dits à besoin éducatif particuliers. Tant les enseignements adaptés que les dispositifs d'inclusion doivent bénéficier de moyens supplémentaires.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU a rappelé l'urgence d'un plan de rattrapage pour l'école, l'augmentation du nombre de RASED sur l'ensemble du territoire, l'augmentation du nombre de départs en formation, la nécessité de confirmer l'importance des structures et dispositifs de l'ASH par une revalorisation de ses métiers. Il est urgent de mettre les moyens en accord avec les besoins exprimés sur le terrain, de rendre plus attractifs les métiers de PSYEN, d'enseignant spécialisé de RASED, d'enseignant en ULIS-SEGPA-EREA, d'enseignant en milieu pénitentiaire, d'enseignant en UPE2A, et d'améliorer et de d'abonder les départs en formations spécialisées.

Enfin, le SNUipp-FSU a demandé de revoir le protocole sanitaire qui remet en cause les accompagnements et les adaptations pédagogiques en direction des élèves dits à besoins édu-catifs particuliers. Le protocole répond dorénavant à cette demande.

En conclusion : Le ministère ne répond pas aux préoccupations des collègues. Il est resté évasif, ajournant ses réponses. Aucune décision n'est prise, laissant la situation se dégrader sur le terrain, laissant les dysfonctionnements devenir la règle, notamment sur le de-voisement des missions ou sur les questions indemnitaires ou de traitement (HSE-IMP).

Le SNUipp-FSU continuera avec les personnels à défendre les enseignements spécialisés et adaptés en réfléchissant à des modalités d'action sur tout le territoire : audiences ASH, stages syndicaux, mobilisation devant les rectorats, journée de grève... Dans ce cadre, suite à son dépôt d'alerte sociale il a déposé un préavis de grève national pour les person-nels enseignant.es du 1er degré de l'ASH.